

PV du Conseil Municipal du 25 juillet 2024

20h en salle du Conseil à MAISSE

Présents : Mesdames et Messieurs, LENGLET Jean-Marc, MOULINOUX Stéphanie, DUPERRIER Xavier, PIERROTTET Christine, PONAMAN Rudy, CHANCLUD Aline, RAYMOND Laurent, ANNE Brigitte, JINGEOT Nathalie, LECOMTE Laetitia, JINGEOT Gilles, DAMIDE Cécile, SOIGNON Grégory, COURBON Aurélie, LEGRAND Pascal, MERCIER Eric, DUPERCHE Claude, CHARBONNIER Sébastien, REDONNET Denise.

Absents :

BOURET Yoan, pouvoir à Pascal LEGRAND,
DUPERRIER Elodie, pouvoir à Xavier DUPERRIER,
WOZNIAK Sandrine, pouvoir à Claude DUPERCHE,
CHAILLOU Patrick, pouvoir à Christine PIERROTTET.

Le président de la séance est Claude DUPERCHE, Conseiller municipal le plus âgé, jusqu'à l'élection du nouveau maire.

Le quorum est atteint.

Les secrétaires de séance sont :

- Madame Aline CHANCLUD
- Madame Laetitia LECOMTE

ORDRE DU JOUR

- ✓ Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 28 juin 2024 ;
- ✓ Composition du Conseil Municipal ;
- ✓ Election du Maire ;
- ✓ Création des postes d'Adjoints ;
- ✓ Election des Adjoints ;
- ✓ Création des postes de Conseillers Délégués ;
- ✓ Désignation de Conseillers Délégués ;
- ✓ Indemnités de fonction ;
- ✓ Délégations de fonctions du Conseil Municipal au Maire ;
- ✓ Nomination d'un délégué suppléant au SIARCE ;
- ✓ Questions diverses.

Procès-verbal des échanges

Claude DUPERCHE : La séance est enregistrée afin de permettre d'établir le procès-verbal. Merci à toutes et tous d'être présents. Merci au public.

✓ **Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 28 juin 2024 ;**

Claude DUPERCHE : Y-a-t-il des conseillers qui ont des remarques ou des questions sur ce compte-rendu ? C'est Stéphanie MOULINOUX et Jean-Marc LENGLET qui ont préparé ce procès-verbal.

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Composition du Conseil Municipal ;**

Claude DUPERCHE : Par suite de plusieurs démissions au sein du Conseil Municipal, Madame Elodie DUPERRIER et Monsieur Eric MERCIER intègrent le conseil. Bienvenue à eux.

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Election du Maire ;**

Claude DUPERCHE : Comme le veut la tradition, les deux assesseurs sont les deux plus jeunes conseillers du Conseil Municipal. Il s'agit de Monsieur Sébastien CHARBONNIER et Monsieur Xavier DUPERRIER.

Jean-Marc LENGLET et Claude DUPERCHE sont candidats.

A l'issue des opérations de vote, Jean-Marc LENGLET est élu Maire de MAISSE, par 17 voix contre 5 à Monsieur Claude DUPERCHE.

Monsieur Jean-Marc LENGLET est proclamé Maire et immédiatement installé.

Claude DUPERCHE remet à Jean-Marc LENGLET son écharpe de Maire ainsi que les clés de la Mairie.

La séance se poursuit sous la présidence du nouveau maire, Jean-Marc LENGLET.

Jean-Marc LENGLET : Mesdames, Messieurs, Mes chers collègues,

Je viens de revêtir l'écharpe tricolore, symbole de la fonction qui est la mienne désormais.

C'est la confiance que vous venez de me témoigner, mes chers collègues, qui me confère ce privilège. Je veux vous en remercier. Je mesure l'honneur qui m'est fait et je ne vous cacherai pas la fierté que j'en ressens. Mais elle m'engage et elle m'oblige. J'en mesure l'exigence et je m'efforcerai, avec votre concours à tous, sans distinction, d'en être digne.

J'ai besoin également des citoyens que nous devons associer chaque fois que possible, dans une forme de démocratie participative, pour que les actions menées soient celles de la ville tout entière et construite au profit de toutes et tous.

Rien de grand ne s'accomplit sans un consensus qui oublie les intérêts particuliers au profit de l'intérêt général.

Il nous appartiendra de favoriser les initiatives citoyennes, de les valoriser et de les soutenir.

J'ai besoin des associations, des entreprises, des commerçants, des artisans, qui contribuent pour beaucoup à la cohésion sociale, et à la richesse de la vie locale.

Enfin, à nos collègues de la minorité municipale, je veux leur dire toute ma considération et leur adresser un message d'apaisement, en les assurant qu'ils prendront la place qui leur revient.

Il faut que le fonctionnement de notre assemblée et le déroulement de nos séances soit un moment de vitalité démocratique permanent.

Nous devons conjuguer complémentarité et différence, conviction et tolérance. Toutes les énergies seront nécessaires.

Ces énergies seront, j'en forme le souhait, différentes, complémentaires, mais solidaires d'une union qui ne doit pas être une façade.

Merci à tous.

Applaudissement

✓ **Création des postes d'Adjoints ;**

Jean-Marc LENGLET : Je souhaite créer 6 postes d'adjoints.

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Election des Adjoints ;**

Jean-Marc LENGLET : Est-ce qu'il y a d'autres listes d'adjoints hormis la mienne ?

Jean-Marc LENGLET : Voici les adjoints que je vous propose :

Première Adjointe	Mme.	PIERROTET Christine
Deuxième Adjoint	M.	CHAILLOU Patrick
Troisième Adjointe	Mme.	MOULINOUX Stéphanie
Quatrième Adjoint	M.	PONAMAN Rudy
Cinquième Adjointe	Mme	CHANCLUD Aline
Sixième Adjoint	M.	DUPERRIER Xavier

Jean-Marc LENGLET : Je remercie les assesseurs pour le bon déroulement de ce vote. La liste des adjoints est élue par 18 votes (4 BLANC et 1 NUL).

Monsieur Jean-Marc LENGLET fait lecture de la charte de l' élu local.

Charte de l' élu local

« 1. L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

« 2. Dans l'exercice de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

« 3. L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts.

Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

« 4. L' élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

« 5. Dans l'exercice de ses fonctions, l' élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

« 6. L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

« 7. Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. » ;

Jean-Marc LENGLET : Les points « *Création des postes de Conseillers Délégués* » et « *Désignation de Conseillers Délégués* » n'ont pas lieu d'être car je ne souhaite pas avoir de conseillers délégués.

✓ **Indemnités de fonction ;**

Jean-Marc LENGLET : Je souhaite que le Maire et les Adjointes bénéficient de l'indemnité maximale. A savoir 51,6% pour le Maire et 19,8% pour les adjoints.

Vote : Adopté à la majorité (20 POUR, 3 CONTRE (Laurent RAYMOND, Claude DUPERCHE, Sébastien CHARBONNIER), 0 ABSTENTION),

✓ **Délégations de fonctions du Conseil Municipal au Maire ;**

Jean-Marc LENGLET : Je donne la parole à Monsieur Aurélien COMBES DGS pour vous parler de ce sujet.

DGS : Pour rappel, le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la liste des délégations qu'un Conseil Municipal peut donner au Maire. Vous avez dans vos pochettes le projet de délibération. Cette délibération est la fusion de plusieurs délibérations prises dans le passé. J'ai repris ce qui avait été fait lors de la précédente élection du Maire en février 2022 (Délibération 2022/15). Elle avait fait l'objet de remarques de la part de la Préfecture. J'ai intégré ces demandes de modifications. J'ai aussi procédé à quelques rajouts, autorisés par les textes.

Vote : Adopté à la majorité (22 POUR, 1 CONTRE Sébastien CHARBONNIER, 1 ABSTENTION Claude DUPERCHE).

✓ **Nomination d'un délégué suppléant au SIARCE ;**

Jean-Marc LENGLET : Monsieur Eric PERRON était délégué suppléant au SIARCE. Il convient donc de le remplacer. Est-ce qu'il y a un volontaire ? Monsieur Rudy PONAMAN.

Vote : Adopté à l'unanimité.

Jean-Marc LENGLET : Je remercie Rudy de prendre cette nouvelle fonction. Je remercie également les conseillers qui doivent signer des documents de ne pas partir sans avoir signé : PV, élections...

✓ **Questions diverses.**

Jean-Marc LENGLET : Pas de question, je vous propose de clôturer la séance.

La séance est levée à 21h00.

Signatures :

Jean-Marc LENGLET
Maire de MAISSE



Aline CHANCLUD
Secrétaire de séance



Laetitia LECOMTE
Secrétaire de séance

